

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUNI 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_093

Président : M. Bastien JOINT
Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

PLAN CANICULE -
EXTENSION DES
DISPOSITIFS
COMMUNAUX

Etaient présents :
M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK,
M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU,
Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M.
COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M.
DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme GEHIN, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO,
Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL
CHARY, M. DURET, M. JEANNE
Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-
BAYROU), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme
LINARES), Mme SALANOUE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à
Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :
Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le01. JUIL. 2026.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20260625-02026_093-DE

Rapport de : Sophie GEHIN

La gestion des risques liés aux canicules relève initialement d'une compétence de l'État, notamment à travers le plan national canicule activé chaque année du 1^{er} juin au 15 septembre. Pendant cette période, les préfets de département, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), déclenchent les différents niveaux d'alerte en fonction de la vigilance Météo-France.

Ce plan a pour objectif de protéger les populations vulnérables lors des épisodes de fortes chaleurs. La multiplication et l'intensification des vagues de chaleur rendent nécessaire une adaptation des dispositifs de prévention à l'échelle locale.

La commune, soucieuse de la sécurité et du bien-être de ses habitants, a souhaité depuis de nombreuses années compléter les mesures nationales par des actions de proximité adaptées à ses spécificités territoriales. Le plan canicule communal, actuellement en vigueur, s'articule autour de plusieurs axes : sensibilisation, suivi des personnes vulnérables, accès à des lieux rafraîchis et collaboration avec les professionnels de santé du territoire.

A ce jour, le dispositif existant s'établit de la manière suivante :

En matière de sensibilisation : Une page dédiée est mise en ligne sur le site internet de la Ville dans la rubrique « Actualités » durant la période estivale. Elle permet de calculer, via l'outil interactif « Parcours à la carte » des itinéraires optimisés pour éviter la chaleur et trouver les lieux de fraîcheur à l'échelle de l'ensemble de la Métropole. Elle inclut également un lien redirigeant vers les recommandations relatives aux bons gestes à adopter en cas de fortes chaleurs.

La gestion des épisodes de fortes chaleurs fait l'objet d'articles dédiés dans le magazine d'information municipal Rythmes. Ces informations sont également relayées sur l'ensemble des réseaux de la Ville.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville prévoit, quant à lui, des dispositions spécifiques aux périodes de canicule, et en direction des enfants, des jeunes, des sportifs, des personnes vulnérables ainsi que du personnel de la Ville. Dans ce cadre, il est rappelé que les services de la Ville veillent à appliquer les recommandations émises par les Services de l'État en matière d'accueil de ces publics.

Le Maire a délégué au CCAS la constitution et la gestion du fichier des personnes vulnérables.

Ce registre, gratuit et confidentiel, recense les personnes les plus vulnérables (personnes âgées de soixante-cinq ans et plus, personnes en situation de handicap, personnes isolées) souhaitant bénéficier d'un suivi renforcé lors des épisodes de canicule ou de fortes chaleurs. Ce suivi personnalisé se traduit par des appels téléphoniques réguliers, une visite à domicile en cas de non réponse et, en dernier recours si nécessaire, une intervention spécialisée pour ouvrir le logement.

Dans le cadre du plan solidarité été, le CCAS embauche, en juillet et août, des étudiants des filières sanitaires et sociales qui ont pour mission d'assurer auprès des personnes âgées isolées, des visites de courtoisie, une aide aux courses et un accompagnement aux rendez-vous médicaux.

Le Plan Bleu de la Résidence Autonomie Marie Lyan détaille, quant à lui, les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique. Mis à jour par délibération du Conseil d'Administration du CCAS en date du 4 juillet 2024, il est en cours d'actualisation.

Les Caluirards souffrant particulièrement des fortes chaleurs peuvent bénéficier de la mise à disposition d'une salle rafraîchie au sein de la Résidence Autonomie Marie Lyan.

Enfin, les professionnels de santé libéraux de la commune sont partie prenante en assurant une vigilance accrue envers les patients fragiles, en diffusant les conseils de prévention et informations concernant les dispositifs municipaux.

L'ensemble de ces dispositifs est particulièrement apprécié des Caluirards. Toutefois, au regard de la récurrence des épisodes de canicule, la Ville souhaite compléter ce dispositif communal existant afin de toujours mieux préserver la santé et le bien-être des Caluirards, notamment des plus vulnérables, durant ces périodes sensibles.

D'une part, il est proposé de mettre à disposition un plus grand nombre de salles rafraîchies durant ces périodes caniculaires. Pour ce faire, la Ville a pris contact avec des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) de la commune. A cette heure, la Résidence des Canuts, l'EHPAD de La Rochette et

l'EHPAD du Cercle de la Carette ont déjà répondu favorablement à la demande de la Ville et permettront aux Caluirards de bénéficier d'espaces climatisés.

D'autre part, une cartographie recensant les espaces verts ombragés, les fontaines à eau, les toilettes publiques, les bancs et lieux rafraîchis de la commune sera mis en ligne sur le site de la Ville dès juillet 2026 afin de porter leur existence à la connaissance de tous. Elle sera accompagnée d'un atlas des huit quartiers de la Ville pour faciliter la lisibilité des éléments mentionnés.

Enfin, il est proposé la création, pour les résidents Caluirards, d'une tarification spécifique à 1 euro l'entrée unitaire favorisant ainsi l'accès pour tous les Caluirards à la piscine municipale, durant les périodes de vigilance canicule rouge.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 1 contre,

- D'APPROUVER l'extension du Plan Canicule communal selon les dispositions ci-dessus énoncées ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre et notamment à signer tout document afférent ;
- DE FIXER le tarif d'entrée unitaire à la piscine municipale, lors des périodes de vigilance canicule rouge, à 1 euro pour les résidents Caluirards ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à adapter, par voie d'arrêté, le règlement de fonctionnement de la piscine municipale.

Quatre conseillers municipaux s'abstiennent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUIL. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

